

**Conseil de sécurité**

Distr. générale
12 février 2001
Français
Original: anglais

**Lettre datée du 12 février 2001, adressée au Président
du Conseil de sécurité par le Président du Comité
du Conseil de sécurité créé par la résolution 1132 (1997)
concernant la Sierra Leone**

J'ai l'honneur de me référer à la résolution 1171 (1998), que le Conseil de sécurité a adoptée le 5 juin 1998, et concernant la Sierra Leone. Au paragraphe 4 de cette résolution, le Comité est tenu de rendre compte au Conseil des notifications reçues d'États concernant l'exportation d'armes et de matériel connexe à destination de la Sierra Leone, ainsi que des notifications du Gouvernement sierra-léonais concernant ses importations d'armement et de matériel connexe.

En conséquence, je tiens à vous informer que le Comité créé par la résolution 1132 (1997) concernant la Sierra Leone a reçu le 9 février 2001 une notification du Gouvernement de la République de Sierra Leone concernant l'importation en Sierra Leone des armes et du matériel connexe ci-après à l'usage de l'armée sierra-léonaise :

8 février 2001 – 504 fusils automatiques de 7,62 mm
24 février 2001 – 504 fusils automatiques de 7,62 mm
28 février 2001 – 1 116 fusils automatiques de 7,62 mm.

Le Président du Comité du Conseil de sécurité
créé par la résolution 1132 (1997)
concernant la Sierra Leone
(*Signé*) Anwarul Karim **Chowdhury**